

Circuit de La Tour à Les-Lèves-et-Thoumeyragues



Visorando



Randonnée n°289331

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

Tout au long de la randonnée, moulins, châteaux viticoles et églises se complètent pour offrir un décor de charme aux randonneurs dans un cadre naturel et varié. Ne manquez pas de voir l'église romane de Thoumeyragues dont on attribue la construction aux religieux de Saint-Émilion. À voir aussi : le pigeonnier des Bouhets et le Château de la Beauze (début XVIe siècle)

Durée :	3h30	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.17km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	111m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	111m	Commune :	Les Lèves-et-Thoumeyragues (33220)
Point haut :	106m		
Point bas :	48m		

Description

Le départ se fait du parking de la mairie de Les-Lèves-et-Thoumeyragues.

(D/A) Prenez le chemin sur votre gauche qui longe l'école et qui monte sur les coteaux. Au sommet tournez à droite, à la prochaine intersection encore à droite et descendez pour vous retrouver sur une petite route que vous empruntez à gauche pour arriver au Peyrail.

(1) Tournez à gauche et après avoir traversé celui-ci, continuez tout droit jusqu'à la maison isolé et pénétrez dans le sous-bois. À l'intersection de 4 chemins, tournez à droite pour retrouver une petite route que vous traversez pour emprunter tout de suite après le chemin à droite qui longe les pruniers.

(2) Au bout de la parcelle, prenez à gauche entre vignes et pruniers pour arriver aux "Caris". Passez entre les deux maisons pour atteindre le lieu-dit La Grand Croix. Soyez vigilant pour traverser la D672. Allez à droite jusqu'au carrefour.

(3) Prenez à gauche en direction de Landerrouat et tenez votre gauche en direction de Mongenant. Une fois sur le chemin rural, continuez tout droit jusqu'au chemin de Billouquet. Prenez celui-ci à droite jusqu'au sous bois et à la première intersection.

(4) Prenez à gauche (petit pont), montez jusqu'à l'angle inférieur de la vigne, prenez à droite et longez celle-ci jusqu'au bout de la parcelle. Prenez à gauche le chemin profond pour finalement arriver au hameau de "La Tour". Tournez à gauche et tenez votre gauche pour emprunter le chemin rural de La Tour. Soyez vigilant car une partie du chemin longe une mare et ensuite vous prenez la route dans le prolongement pour retrouver une autre mare après laquelle vous tournez à droite pour emprunter le Chemin des "Sivadons buty".

(5) Au bout de celui-ci, prenez à gauche le chemin en sous bois pour arriver au hameau "Les Sivadons". Prenez à gauche en passant entre deux maisons puis empruntez la route en remontant. Au carrefour allez tout droit puis prenez la première allée à gauche, descendez jusqu'au fond des vignes puis tournez à gauche entre les deux chênes. Descendez jusqu'au fond de la vigne, tournez à droite, longez une haie par la gauche avant de pénétrer dans le sous-bois. À la sortie de celui-ci, traversez le pont du "Billouquet" et remontez jusqu'au chemin goudronné.

(6) Tournez à droite pour atteindre la D672 à "Mariotte". Soyez vigilant pour traverser et prendre le chemin en face et remontez jusqu'à la maison de "Bois doré". Tournez à droite sur le chemin qui descend vers la D672.

(7) Avant celle-ci, prenez à gauche le chemin qui surplombe les deux maisons pour atteindre "La Beauze". Continuez et ensuite à la

Points de passages

- D/A Départ parking de la mairie.**
N 44.792773° / E 0.17279° - alt. 48m - km 0
- 1 Le Peyrail**
N 44.797771° / E 0.16302° - alt. 67m - km 1.31
- 2 Au bout de la parcelle à gauche**
N 44.788489° / E 0.161926° - alt. 76m - km 2.68
- 3 Quitter la D672, aller à gauche**
N 44.779774° / E 0.164512° - alt. 105m - km 3.77
- 4 Sur le pont à gauche**
N 44.77154° / E 0.173861° - alt. 86m - km 5.2
- 5 Les Petits Sivadons**
N 44.769254° / E 0.185073° - alt. 86m - km 6.87
- 6 Chemin goudronné, virer à droite**
N 44.777093° / E 0.174129° - alt. 81m - km 8.66
- 7 À gauche avant la route**
N 44.784951° / E 0.177242° - alt. 70m - km 10.1
- D/A Retour parking de la mairie.**
N 44.792766° / E 0.17279° - alt. 48m - km 11.17

départementale, tournez à droite puis à gauche pour rejoindre le bourg et le parking de la mairie (D/A).

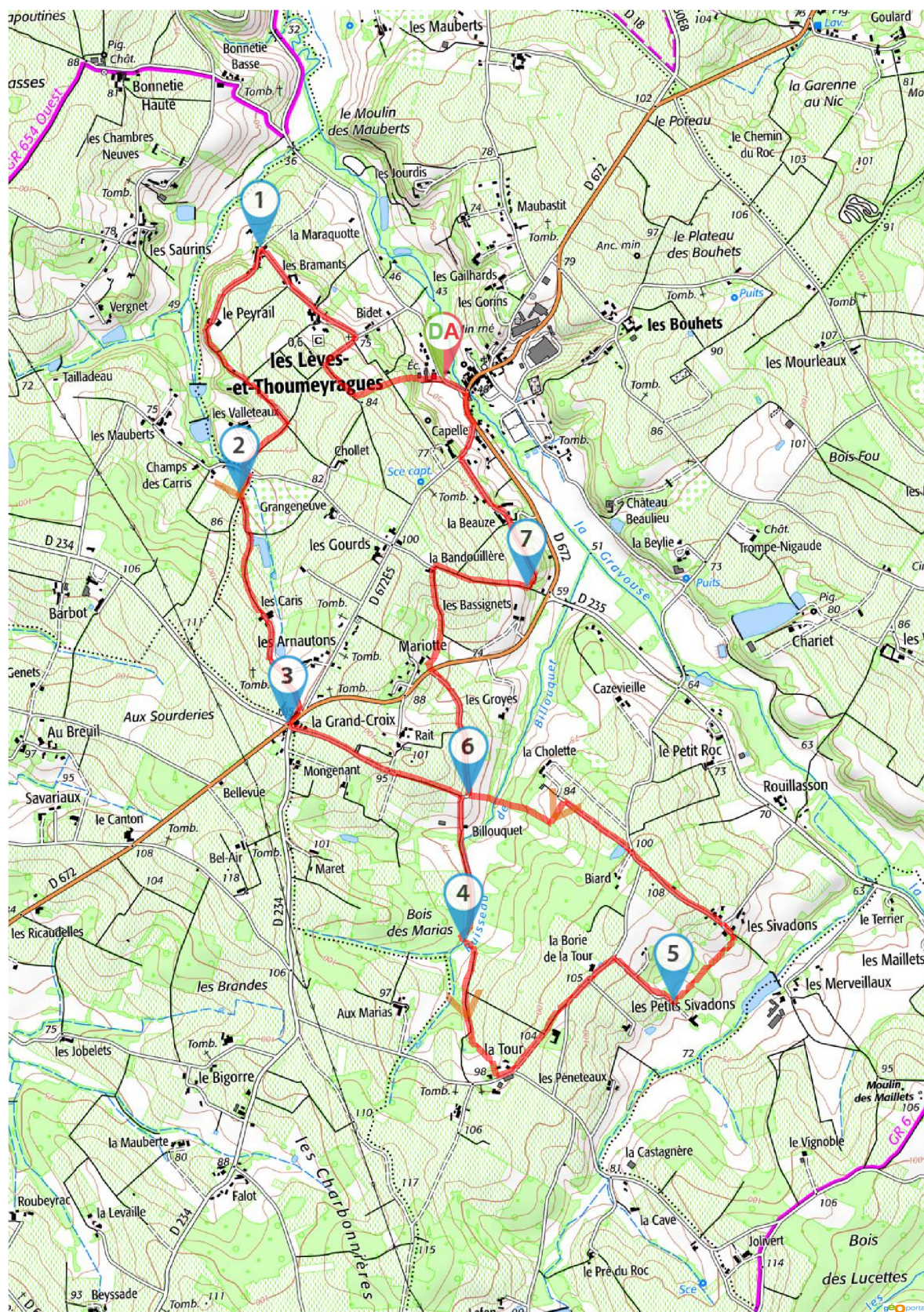
Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-tour-a-les-leves-et-thoume/>

En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.